

Procès-verbal n°7 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Judi 15 Septembre 2022
À :	9h00 - DGL
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbaton des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 6 de la réunion du Jeudi 08 Septembre 2022

COUPE OCCITANIE

Le tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Occitanie effectué par TEDDY GRAS responsable administratif du District à donner lieu aux rencontres suivantes :

- A.S POULX 1 D1 / STES MARIES DE LA MER 1 D1
- O.FOURQUES 1 D3 / S.C. ANDUZE 1 R3
- C.A BESSEGES 1 D1 / E.S BARJACOISE 1 D1
- OL.DE GAUJAC 1 D3 OU R.C ST LAURENT DE ARBRES 1 D3 / GALLIA C.UCHAUD 1 R2
- O.C REDESSAN 1 D2 / C.O. N.SOLEIL LEVANT 1 R3
- S.C. ST MARTIN DE VALG. 1 D3 / ST.O AIMARGUES 1 R2
- A.S. ST CHRISTOL 1 D2 / EM.S.LE GRAU DU ROI 1 R2
- F.C .CABASSUT 1 D1 / U.S DU TEFFLE 1 R3
- F.C CHUSCLAN LAUDUN 1 R3 / ENT.S.MARGUERITTES 1 R3
- F.C LANGLADE 1 D2 / U.S MONOBLETOISE 1 D1
- A.S ST PRIVAT 1 D2 / U.S.S.AIGUES MORTES 2 R3
- F.C PAYS VIGANAIS A 1 D3 / ET.S.SUMENOISE 1 D1
- FC MOUSSAC 1 D2 / A.C N.PISSEVIN VALDEG 1 D1
- ENT.S.LES 3 MOULINS 1 D2 / FC VAUVERDOIS 1 R2
- R.C GENERAC 1 D1 / O.ALES EN CEVENNES 2 R3
- ET.S.THEZIEROISE 1 D3 / F.C VAL DE CEZE 1 D1
- ST GILLES AEC 1 D1 / STADE BEUCAIROIS 30 2 R3
- ENT.PERRIER VERGEZE 1 R3 / AV.S ROUSSONNAIS 1 R2

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 25 septembre 2022 à 15h00** avec épreuve de tirs au but s'il y a lieu à la fin du temps réglementaire.



Suite à la participation des clubs de :

AV.S ROUSSON / FC VAL DE CEZE / CA BESSEGES / FC MOUSSAC / PAYS VIGANAIS qualifiés pour le 4^{ème} Tour de la Coupe de France (25/09/2022) les rencontres :

- CA BESSEGES / BARJAC ES
- FC PAYS VIGANAIS / SUMENE ES
- MOUSSAC FC / N.PISSEVIN VALD.
- THEZIERS ES / VAL DE CEZE FC
- EP.VERGEZE / ROUSSON AVS

Seront jouées le mercredi 28 septembre 2022 à 20h00

Le prochain tour de la Coupe Occitanie se tient le 09/10/2022.

COUPE GARD LOZERE

Nombre de clubs engagés 91 (94 saison 2021-2022)

Le tour de cadrage prévu le 09/10/2022 est supprimé.

Participation de clubs :

NAT3	2 CLUBS
R1	3 CLUBS
R2	5 CLUBS
R3	8 CLUBS
D1	11 CLUBS
D2	18 CLUBS
D3	30 CLUBS
D4	14 CLUBS

- Le 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 30/10/2022.

Le tirage au sort sera effectué début Octobre 2022.

Participeront à ce tour :

- ✓ 14 clubs de D4
- ✓ 30 clubs de D3
- ✓ 10 clubs de D2

Soit un total de 54 clubs

- 32^{ème} de finale aura lieu le 20/11/2022) :

27 clubs qualifiés du Tour précédent :

- ✓ 8 exempts de D2
- ✓ 11 exempts de D1
- ✓ Plus l'entrée des 18 clubs de NAT. / R1 / R2 / R3

Soit un total de 64 clubs



Dept 4 Poule D

Par courriel en date du 13/09/2022 le secrétaire du FC MILHAUD nous informe du désengagement de son équipe suite à un manque d'effectifs.

En conséquence la Poule D est réduite à 10 clubs.

Amende : 60 euros (application de l'article 59.3 des RG du District ; retrait d'une équipe après date d'engagement)

Mutés Supplémentaires Séniors

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire

[...]

*2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.** »*

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
U.S. MONOBLET - 517885	13.09.2022	Sénior D1
ENT.S. MARGUERITTOISE - 514961	10.09.2022	Sénior D3

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 17.1 du règlement intérieur du District).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

